



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Bordeaux, le 25 mai 2022

CONCOURS D'INFIRMIER DE L'ÉDUCATION NATIONALE Rapport du jury 2022

- Nombre de postes offerts : 11 sur liste principale, 10 sur liste complémentaire
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 94 (sur 128 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 34

Le jury était composé de 10 membres issus de la communauté éducative aux profils variés : médecins conseillers techniques, infirmiers conseillers techniques, chefs d'établissement (collège et lycée), personnels administratifs et techniques. Cette diversité est un réel atout pour le concours en permettant des échanges riches et une complémentarité dans la démarche d'évaluation.

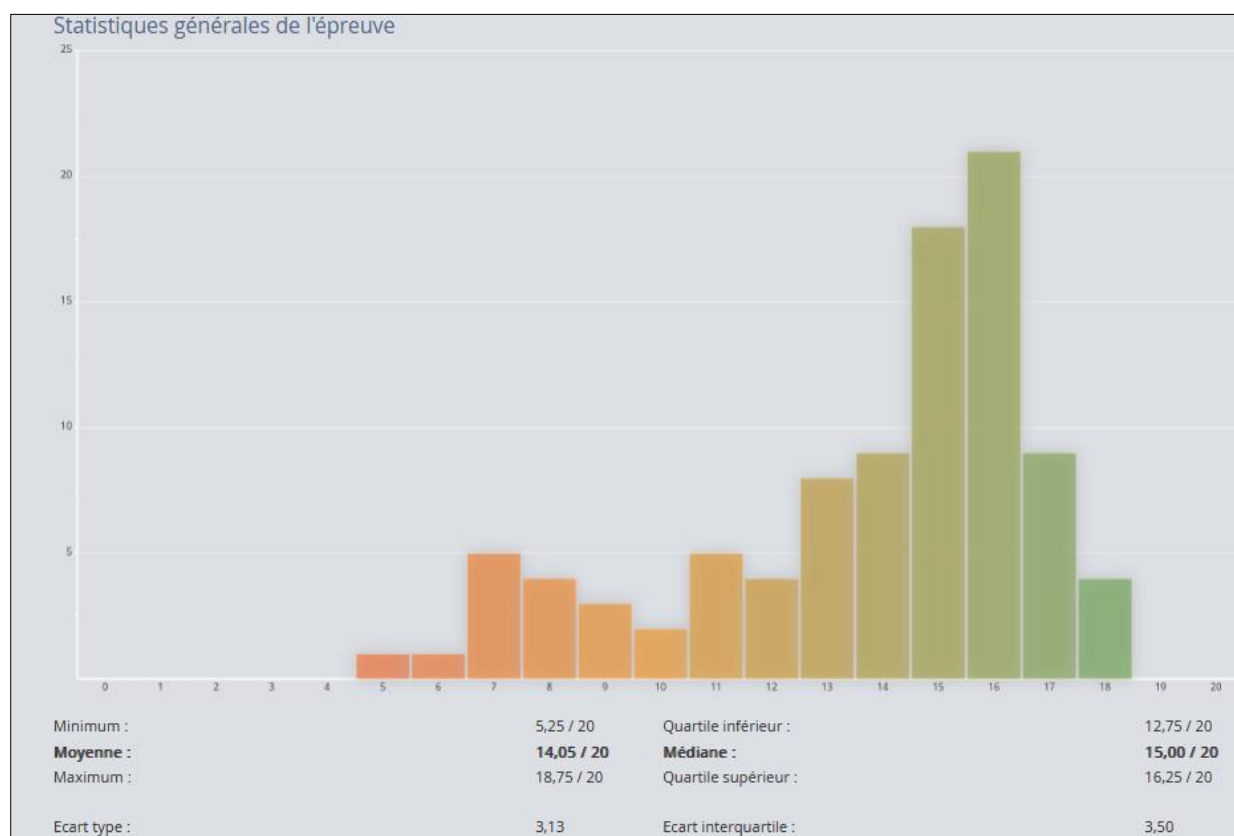
Si l'ensemble du jury a été mobilisé pour la correction de l'épreuve écrite, seuls 6 membres ont constitué la commission d'interrogation pour l'épreuve orale d'admission.

1/ L'épreuve écrite d'admissibilité – 3h/coeff.1 (cf. Annexe 1)

Le sujet ne présentant pas de difficultés particulières, il a été compris par la grande majorité des candidats. Les notes obtenues illustrent ce constat : 61/94 candidats ont obtenu 14/20 ou plus ; la moyenne des notes s'est élevée à 14.05/20, la médiane à 15/20.

14 candidats ayant obtenu une note inférieure à 10/20 ont été déclarés éliminés.

D'une façon générale, le jury a regretté que les questions du sujet n'étaient pas suffisamment ouvertes pour permettre d'apprécier les capacités d'analyse et de raisonnement des candidats.



Les meilleures copies ont été celles qui ont fait apparaître :

- un argumentaire structuré et construit pour chacune des trois questions,
- la mise en avant du degré d'urgence de la situation et de la réactivité indispensable dans la prise en charge de l'élève,
- la structuration des étapes de la mise en projet (visibilité des différentes phases et des actions en distinguant celles à court, moyen et long terme),
- une bonne connaissance des acteurs de l'EPL et des missions de l'infirmier en milieu scolaire

Il est d'ailleurs fortement conseillé aux candidats qui n'ont pas d'expérience en milieu scolaire de prendre, en amont du concours, l'attache d'un infirmier en poste afin de mieux appréhender la spécificité du public et des problématiques du métier en milieu scolaire.

2/ L'épreuve orale d'admission – 30 min./coeff.2

Au regard des très bons résultats à l'écrit (tous les admissibles ayant obtenu 16/20 ou plus à l'écrit), l'épreuve orale a été déterminante pour sélectionner les meilleurs candidats.

L'épreuve orale a également été réussie par la plupart des candidats, comme le montre les notes obtenues : 23 candidats/34 ont obtenu 14/20 ou plus ; la moyenne des notes s'est élevée à 15.07/20.

Quatre critères ont été retenus pour évaluer les candidats :

- la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision (qualité de l'exposé et de l'expression orale, posture et attitude adaptées),
- les qualités relationnelles et organisationnelles (sens de l'accueil et capacité d'écoute, aptitude à travailler en équipe, réactivité et prise de recul, connaissance de la méthodologie de projet),
- la capacité à se projeter dans le métier d'infirmier en milieu scolaire (spécificité du public adolescent, missions de l'infirmier, prise en compte de la question du handicap),
- la connaissance du contexte institutionnel et partenarial (connaissance des acteurs de la communauté éducative et du fonctionnement des établissements scolaires, notion du secret professionnel).

Le niveau général de connaissances professionnelles a été jugé très bon sur la quasi-totalité des prestations. Les notions de signalement au procureur et les mesures de protection à l'enfance n'étaient toutefois pas toujours maîtrisées par les candidats.

Concernant l'exposé sur le parcours avec lequel débute l'épreuve, le jury a constaté que peu de candidats avait suffisamment préparé leur présentation (durée inférieure à 10 minutes, absence de plan et de structuration des propos).

Il est conseillé aux candidats de travailler la présentation avec le souci de mettre en valeur les compétences transférables au métier d'infirmier en milieu scolaire, en se dégageant d'une vision trop descriptive et chronologique des postes occupés (dont les principaux éléments figurent déjà dans le CV fourni en amont de l'épreuve orale).

Les 11 lauréats ont obtenu une note globale sur les deux épreuves allant de 17.5 à 18.83/20.

La présidente du jury,
Maud MAILLARD

Annexe 1
Le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Sujet

Question 1 :

L'élève X, âgé de 17 ans, 1,70 m, 60 kg, se présente le lundi matin à 8 heures à l'infirmerie, vivement incité par un camarade de classe à consulter l'infirmière de son lycée.

X déclare avoir absorbé 10 comprimés en prise unique de Paracétamol 1000 mg ® à 7 heures.

- 1) Que diriez-vous de la quantité de paracétamol absorbée par X ? Argumentez votre réponse.
- 2) Quels sont les risques de cette absorption médicamenteuse ?
- 3) Décrivez les actions infirmières à mettre en place à court terme pour la prise en charge de ce lycéen.

Le camarade vous confie, ainsi qu'au conseiller principal d'éducation, qu'X a agi en réponse à un défi lancé sur un réseau social partagé par plusieurs lycéens.

- 4) Quelles actions individuelles et collectives pourriez-vous mettre en place ultérieurement ?

Question 2 :

Lister 8 éléments, de type biométrique et autre, issus du contenu de la visite de dépistage infirmier obligatoire des élèves dans leur 12^{ème} année (arrêté du 20 août 2021 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2015 relatif à la périodicité et au contenu des visites médicales et de dépistage obligatoires).

Question 3 :

Citez les 3 axes de l'École promotrice de santé, qui sont également ceux du parcours éducatif de santé (circulaire 2016-008 du 28 janvier 2016 relative au parcours éducatif de santé pour tous les élèves).